



Divorce prononce mais toujours de liquidation des biens

Par **pipper17**, le **24/05/2016 à 08:56**

Bonjour

Je suis partie de la maison le 04/02/2012 j'ai enfin réussi à avoir un jugement de divorce rendu le 03/07/2014 avec effet du divorce en date du 04/02/2012

nous avons une maison en commun, monsieur est dans la maison, il est indiqué sur jugement une prestation compensatoire que je n'ai toujours pas reçue.

J'ai donné une attestation à mon avocat sur laquelle est indiquée que je renonce à la maison et que je l'autorise à la garder etc... mais que en compensation il ne me demande rien concernant les frais, Monsieur a fait des travaux dans la maison qu'il veut que je paie et le crédit de la maison court toujours, depuis 2014, la seule chose que mon avocate m'a envoyé c'est que Monsieur voulait faire appel suite au jugement, sauf que depuis plus de nouvelle de mon avocate, ne répond pas au mail bref liquidation toujours pas faite, et j'ai très peur qu'un jour j'ai un huissier devant ma porte avec une grosse somme que mon ex va réclamer. Depuis le divorce j'ai du changer de travail et je suis au smig.

Que dois je faire ? dois exiger de nouveau auprès du Jaff? dois je demander q'un notaire soit commis d'office, aidez moi svp je ne sais plus quoi faire et pas d'argent pour le tribunal merci